



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 novembre 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

Du 1^{er} au 4 février 2021, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2020
(du 31 août-4 septembre 2020, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation.....	2
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Audit et contrôle internes	2
III. Déontologie	3
IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.....	4
V. Questions financières, budgétaires et administratives	5
VI. Méthodes de travail du Conseil d'administration.....	6
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VII. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et dialogue structuré sur le financement.....	6
VIII. Évaluation.....	10
IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	11
X. Volontaires des Nations Unies.....	12
XI. Fonds d'équipement des Nations Unies	13
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et dialogue structuré sur le financement.....	14
XIII. Évaluation.....	17
XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	18
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	19
XVI. Questions diverses	20



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue de manière virtuelle pour la deuxième fois, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de COVID-19, du 31 août au 4 septembre 2020.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2020 (DP/2020/L.3), tels que modifiés oralement, et a approuvé le rapport de la session annuelle de 2020 (DP/2020/18). Le Conseil a pris note du projet de plan de travail annuel pour 2021 (DP/2020/CRP.2) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2021.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2020 figurent dans le document DP/2021/2, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

4. Dans sa décision 2021/2, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2021 :

Première session ordinaire :	du 1 ^{er} au 4 février 2021
Session annuelle :	du 7 au 11 juin 2021
Deuxième session ordinaire :	du 30 août au 2 septembre 2021

Déclaration du président du Conseil d'administration

5. Le Président du Conseil d'administration a souligné que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les défis mondiaux, la pauvreté et les inégalités, et intensifié l'urgence des Objectifs de développement durable et du multilatéralisme. Son incidence sur la santé et la vie socio-économique a été considérable, même si ses conséquences ont touché de manière disproportionnée les pauvres, deux décès sur trois liés à la pandémie de COVID-19 se produisant dans les pays en développement. Cette situation a renforcé la valeur fondamentale du système des Nations Unies pour le développement et des mandats du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le cadre des Objectifs et des efforts conjoints visant à soutenir les aspirations des pays en matière de développement. La pandémie a mis en évidence l'importance du travail du Conseil pour faire face à l'urgence mondiale, qui va au-delà de la garantie de la responsabilité et de la surveillance des performances des organismes. Les délibérations du Conseil d'administration ont dû transcender les développements politiques et la communication intergouvernementale pour élaborer des décisions par consensus qui favorisent le travail du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour protéger et améliorer la vie des gens.

Débat consacré aux questions communes

II. Audit et contrôle internes

6. Les directions du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS ont présenté les rapports respectifs suivants : le rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit et les investigations internes menées en 2019 (DP/2020/16) ; le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2019 (DP/FPA/2020/6), l'opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2020/6/Add.1), le rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP (DP/FPA/2020/6/Add.2) ; et le rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2019 (DP/OPS/2020/2) de l'UNOPS. Leurs présentations ont été suivies par les réponses respectives de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et du Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York.

7. Un groupe de délégations, s'adressant au PNUD, s'est félicité des informations ventilées figurant dans les audits et les enquêtes du Bureau de l'audit et des investigations. Notant que le rapport annuel 2019 du Bureau de l'audit et des investigations et ceux des années précédentes comprenaient une section sur les cas enregistrés auprès du Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales du Bureau de l'audit et des investigations, le groupe a souligné une divergence apparente entre les mises à jour sur les cas de non-conformité présumée aux normes sociales et environnementales du PNUD, signalés chaque année, et les mises à jour fournies régulièrement par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a cherché à clarifier la façon dont le PNUD et le FEM coordonnaient la présentation des rapports, y compris les décisions concernant la diffusion des informations aux États membres et aux membres du Conseil du FEM.

8. Dans d'autres interventions, une délégation a encouragé le PNUD à continuer d'améliorer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, notamment pour les projets financés au moyen de la participation du gouvernement aux coûts. Elle a cherché à clarifier les choses concernant : (a) le pourcentage élevé de cas évalués comme « non fondés » ou « manquant d'informations suffisantes » ; (b) l'état d'avancement du processus de regroupement, y compris les enseignements tirés du Centre mondial de services partagés de l'UNICEF ; et (c) l'intention éventuelle du PNUD d'étendre ses clauses anti-fraude pour y inclure des accords contractuels avec des partenaires autres que les partenaires d'exécution.

9. Une autre délégation a reconnu le soutien du Bureau de l'audit et des investigations au Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation du PNUD et aux efforts déployés par le PNUD pour faire face à l'augmentation des fraudes concernant les achats. Elle a exprimé sa préoccupation quant aux points faibles systématiques concernant le rôle du PNUD en tant que principal bénéficiaire du FEM et a demandé que les futurs audits incluent des calendriers pour les mesures correctives et se concentrent sur le renforcement des capacités des principaux bénéficiaires locaux en matière de transfert de rôles. La délégation a salué le partenariat entre le Groupe de l'audit interne et des investigations et la direction de l'UNOPS et a félicité l'UNOPS pour la réduction de la durée des enquêtes du Groupe de l'audit interne et des investigations, et la mise en œuvre par l'UNOPS de contrôles internes visant à améliorer la gouvernance interne.

10. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, abordant les questions relatives au FEM, a déclaré que la marche à suivre consistait à examiner les conclusions des contrôles par l'intermédiaire du Conseil du FEM et à déterminer comment les synchroniser ; le nombre de préoccupations en suspens concernait en fait quatre projets sur 480 environ.

11. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a déclaré que le Bureau de l'audit et des investigations n'avait reçu aucune demande d'harmonisation des procédures de rapport avec le Conseil du FEM et le Conseil d'administration, même s'il était possible de l'organiser. Actuellement, le Bureau de l'audit et des investigations informe le Conseil du FEM par l'intermédiaire de son secrétariat lorsqu'il ouvre de nouvelles enquêtes, soit dans le cadre du Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales du PNUD, soit dans le cadre des investigations du Bureau de l'audit et des investigations. Conformément aux procédures, le Bureau de l'audit et des investigations a informé officiellement le Conseil du FEM deux fois par an et est disposé à discuter de la possibilité d'impliquer et d'informer le Conseil d'administration lors de ses sessions ou en marge de celles-ci afin d'harmoniser les procédures. Le Bureau de l'audit et des investigations souhaiterait une présentation plus complète des questions relatives au FEM dans son rapport annuel au Conseil.

12. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/10 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses de l'administration.

III. Déontologie

13. Les directions du Bureau de la déontologie du PNUD, du Bureau de la déontologie du FNUAP et du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS ont chacune présenté les rapports suivants : les Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2019 (DP/2020/17), le Rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2019 (DP/FPA/2020/7) et les Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2019 (DP/OPS/2020/3). Leurs présentations ont été suivies par les réponses respectives de la Directrice du Bureau des

services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et du Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York.

14. Il n'y a pas eu de commentaires des délégations sur ce point.

15. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/11 sur les rapports des bureaux de déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

16. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP et la Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS ont fait le point oralement sur les mesures prises par leur organisation pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures mises en place pendant la pandémie de COVID-19.

17. Un groupe de délégations a souligné cinq points. Premièrement, il a salué les progrès du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS tout en reconnaissant la nécessité de continuer à allouer des capacités pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il s'est réjoui que la Directrice exécutive du FNUAP assume le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations en janvier 2021. Il a félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant des réponses organisationnelles en 2019. Il a demandé des détails sur la façon dont les organisations assuraient le suivi des progrès et les a encouragées à communiquer les résultats au Conseil. Deuxièmement, il a souligné la nécessité pour les Nations Unies de continuer à faire respecter les normes internationales afin de prévenir et de traiter l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Reconnaissant la baisse des cas d'inconduite sexuelle signalés au PNUD, il a demandé si d'autres organisations avaient connu la même situation. Il a demandé des détails sur la manière dont les coordonnatrices et coordinateurs, réseaux et chargé(e)s de liaison en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels se communiquent les informations et dont celles-ci alimentent les mécanismes interorganisations. Troisièmement, il a demandé des détails sur la manière dont le PNUD et le FNUAP allaient utiliser les données d'enquête pour éclairer leur approche en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et faciliter le partage des résultats dans l'ensemble des Nations Unies. Quatrièmement, il a salué les efforts visant à renforcer la responsabilité des partenaires d'exécution et a demandé une rétroaction sur les expériences préliminaires de l'évaluation et sur la manière dont elle était liée au programme DRIVE (Delivering Responsibility in Vendor Engagement) de l'UNOPS. Cinquièmement, se félicitant de la priorité accordée à l'aide aux victimes/survivantes, il a demandé des informations sur le moment où l'exercice de cartographie des services du FNUAP allait communiquer ses résultats ; il attend avec intérêt une mise à jour de l'expérience du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans la mise en œuvre du protocole des Nations Unies sur l'aide aux victimes.

18. Une autre délégation s'est félicitée des mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour faire face au risque d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels pendant la pandémie de COVID-19. Elle a félicité le PNUD d'avoir ajouté des enquêteurs au Bureau de l'audit et des investigations pour traiter les allégations d'inconduite sexuelle et l'UNOPS d'avoir renforcé la responsabilité des fournisseurs par des évaluations de diligence raisonnable et des procédures d'appel d'offres. Les plans visant à étendre cette approche à tous les partenaires d'exécution ont été essentiels pour la responsabilisation. La délégation a apprécié les efforts du FNUAP pour mettre en place l'évaluation des partenaires d'exécution, soulignant la nécessité d'une coordination continue des Nations Unies pour assurer une surveillance conjointe des partenaires à haut risque.

19. En réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a souligné que le travail du FNUAP en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels faisait partie intégrante de son approche fondée sur les droits. L'enquête et la cartographie ont aidé le FNUAP à obtenir des informations spécifiques permettant une analyse plus approfondie et une différenciation des cas en fonction des contextes humanitaires ou de développement ; l'évaluation de la survie des victimes s'avère plus difficile, car elle nécessite du temps et une meilleure coordination. Alors que l'assistance psychosociale en ligne s'avère cruciale, le FNUAP a entrepris la mise au point d'indicateurs et d'une cartographie pour identifier les victimes dans les endroits reculés.

20. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré que la stratégie et le plan d'action du PNUD étaient basés sur l'examen externe de Deloitte et Touche, qui a permis de suivre les progrès réalisés. L'équipe spéciale du PNUD sur la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels s'est réunie tous les mois et a fourni des mises à jour au Groupe exécutif ; le PNUD a renforcé l'évaluation des capacités de ses partenaires d'exécution afin d'estimer les effets des efforts réalisés en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il a organisé des webinaires pour apprendre aux bureaux nationaux à identifier les menaces ; l'enquête a montré qu'une partie importante des bureaux de pays disposaient de mécanismes de soutien aux victimes/survivantes.

21. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a affirmé que l'UNOPS suivait les progrès réalisés concernant les recommandations en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, dont la plupart ont été mises en œuvre. Bien qu'il n'y ait pas eu de baisse importante des cas d'allégations, les chiffres ont connu un fléchissement ; l'UNOPS a été en mesure de signaler rapidement ces cas. Dans les zones à haut risque au niveau des pays, l'UNOPS a nommé des chargés de liaison concernant les questions touchant l'exploitation et les atteintes sexuelles, avec lesquels il organise des formations afin de recueillir les réactions et de guider les stratégies. L'UNOPS a prévu de reproduire DRIVE, son programme de diligence raisonnable destiné aux fournisseurs, pour les partenaires d'exécution.

22. Le Conseil d'administration a pris note de la présentation faite par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

23. Le Directeur adjoint du service financier du PNUD a présenté, au nom du PNUD et du FNUAP, la proposition globale conjointe sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), en réponse à la décision 2018/21 du Conseil.

24. Un groupe de délégations a qualifié la politique conjointe révisée de recouvrement des coûts de « prometteuse » et « nettement améliorée ». Il s'est félicité des mesures visant à réduire au minimum les subventions croisées pour que les ressources de base ne servent pas à financer des activités qui devraient l'être au titre des autres ressources et à améliorer l'harmonisation, la transparence, l'efficacité et l'impact au sein du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il a exprimé son soutien total à l'initiative des organisations en matière d'harmonisation du recouvrement des coûts au sein des Nations Unies. Il a reconnu les progrès réalisés dans l'harmonisation des classifications de coûts, le traitement plus strict et plus transparent des dérogations et le « grand pas » en avant en matière de transparence. Appréciant la spécificité des taux différenciés, il attend avec impatience la poursuite des discussions pour améliorer la compréhension des raisons « sous-jacentes » par le Conseil. Il a fait deux suggestions : (a) étendre la politique harmonisée à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et aider à respecter les engagements pris au titre du Pacte de financement ; (b) établir un mécanisme d'examen solide, comprenant le suivi et l'évaluation de la politique à intervalles réguliers, des rapports annuels harmonisés et transparents, et de meilleures preuves de l'application, de l'effet et de l'impact de la politique, afin d'encourager un financement flexible de haute qualité et de minimiser les subventions croisées. Lors de la mise en œuvre de la politique, les organisations devraient continuer à s'inspirer des principes suivants : a) la notion de recouvrement des coûts, telle que définie dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) ; b) le respect par les organismes des Nations Unies, les États membres et les autres parties prenantes, d'un suivi régulier ; et c) une approche harmonisée des taux différenciés entre les organismes.

25. En réponse, le Directeur adjoint du service financier du PNUD a remercié les délégations pour leur participation et leur approche constructive depuis 2012 dans l'élaboration de la politique révisée de recouvrement des coûts, alignée sur les exigences de l'examen quadriennal. Il s'est réjoui à l'idée de travailler avec les autres organismes et les États membres pour fournir des rapports réguliers au Conseil.

26. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié le Conseil pour ses recommandations tout au long du long processus et a attiré l'attention sur le partenariat solide entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour l'élaboration de la politique révisée de recouvrement des coûts. Les quatre organismes continueront à collaborer avec le système des Nations Unies par l'intermédiaire du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion.

27. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/12 sur la politique globale conjointe de recouvrement des coûts.

VI. Méthodes de travail du Conseil

28. Le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a présenté oralement la réponse conjointe des secrétariats des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes sur les méthodes de travail des Conseils d'administration (plans de travail proposés pour 2021), en réponse aux décisions 2018/22 et 2020/2 du Conseil.

29. Dans la seule intervention, une délégation s'est félicitée de la réponse conjointe et a proposé des plans de travail pour 2021, afin d'assurer une plus grande efficacité dans les procédures du Conseil en harmonisant les travaux des trois Conseils sans incidence négative sur le débat de fond. La délégation a toutefois exprimé la crainte que le fait de retirer des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire n'entraîne une réduction simultanée de la surveillance et de la visibilité des activités liées aux programmes. Tout en soutenant le plan de travail 2021 pour les trois Conseils, la délégation a souligné la nécessité de se réserver la possibilité de revoir le plan de travail en fonction de l'expérience du Conseil dans la mise en œuvre du plan en 2021. La délégation a réaffirmé l'importance de tenir trois sessions du Conseil par an pour chaque Conseil afin de préserver l'efficacité de la fonction de contrôle du Conseil.

30. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a rassuré les délégations en précisant que, dans leur rôle de soutien, les secrétariats des trois Conseils d'administration basés à New York, et les organismes respectifs, donnaient la priorité au maintien d'un contrôle complet des activités des organismes par le Conseil. Le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a maintenu son engagement de tenir trois sessions par an. Le Secrétaire a souhaité continuer à travailler avec les membres du Conseil par l'intermédiaire du Bureau afin d'améliorer constamment et de garantir l'efficacité du Conseil.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/13 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

VII. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et dialogue structuré sur le financement

32. Dans sa [déclaration](#), l'Administrateur du PNUD a évoqué le travail de l'organisme dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Pour la première fois depuis que le PNUD a développé ce concept et sa mesure en 1990, le niveau de développement humain mondial est sur le point de décliner. Les inégalités entre les pays ont aggravé l'incidence de la pandémie. Deux décès sur trois dus à la pandémie de COVID-19 surviennent dans les pays en développement. Le manque de coopération mondiale au début de 2020 a laissé le monde fracturé et non préparé à la pandémie qui a représenté un test générationnel pour le multilatéralisme et les Nations Unies au 75^e anniversaire de sa fondation. Un effort collectif est nécessaire pour préparer, mieux construire et concevoir un avenir qui ne se limite pas au relèvement à l'horizon 2030. Les Objectifs de développement durable représentent toujours la voie à suivre pour les décisions à venir, y compris pour l'aide publique au développement.

33. Les Nations Unies ont mis en place une réponse forte et intégrée à la pandémie de COVID-19 en menant des interventions sanitaires, en appelant à un cessez-le-feu mondial, en s'attaquant aux impacts humanitaires et en

forgeant un cadre de soutien socio-économique. Le PNUD a apporté son soutien dès le début : il a codirigé avec le Bureau de coordination du développement l'élaboration du cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 et a assumé le rôle de chef de file technique pour sa mise en œuvre par le biais du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le PNUD a travaillé avec des partenaires des Nations Unies pour concevoir 117 études d'impact socio-économique dans 83 pays de cinq régions, qui ont révélé un certain nombre de problèmes préoccupants : la courbe épidémiologique mondiale ne s'est pas aplatie ; les pays en développement ont réaffecté de vastes quantités de ressources budgétaires pour lutter contre la pandémie, les rendant ainsi financièrement vulnérables ; et il est urgent de développer les systèmes de protection sociale.

34. Le PNUD a déjà commencé à aborder ces questions. Soixante-quinze pays disposent de plans de réponse socio-économique faisant preuve d'innovation et d'ingéniosité, 60 sont soutenus par les laboratoires d'accélération du PNUD. Les laboratoires d'accélération se sont développés pour atteindre 70 % des pays les moins développés et à faible revenu et plus de 70 petits États insulaires en développement. Dans le cadre de son investissement dans les approches systémiques, et pour aller au-delà du relèvement à l'horizon 2030, le PNUD a axé sa réponse à la COVID-19 sur : la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte et la rupture numérique. Son soutien comprend trois volets : (a) maintenir la continuité des activités et garder les portes ouvertes ; (b) minimiser l'impact de la pandémie et les pertes de développement, en se concentrant sur les plus vulnérables ; et (c) concevoir des investissements systémiques qui répondent aux conditions sous-jacentes et tracent des voies durables jusqu'en 2030.

35. Pour financer la réponse à la pandémie de COVID-19, le PNUD a redéployé 30 millions de dollars par le biais de son Fonds d'intervention d'urgence, permettant à 130 pays (45 en situation de crise/fragile) et 110 bureaux de pays d'accéder à des fonds pour se préparer aux crises, y réagir et s'en relever. Il a passé plus de 112 millions de dollars de commandes, au service de 136 entreprises, y compris des bureaux de pays et des centres régionaux, en tirant parti de son architecture mondiale des services d'achats, et a réaffecté les ressources de base et les ressources autres que les ressources de base de 90 bureaux de pays. Le Mécanisme de financement rapide du PNUD, lancé en juillet 2020, a mis à disposition 100 millions de dollars pour que les bureaux de pays puissent mettre à profit les partenariats et soutenir le redressement socio-économique national, notamment en apportant un soutien technique à 52 pays pour qu'ils élaborent des cadres de financement nationaux intégrés.

36. Le projet #NextGenUNDP a continué à rendre le PNUD plus efficace, efficient et transparent. En 2019, le PNUD a équilibré son budget institutionnel pour la troisième année consécutive et, en 2020, il a été classé comme l'organisme des Nations Unies le plus transparent et le troisième organisme de développement le plus transparent selon l'Indice de transparence de l'aide. En matière de réforme, le PNUD s'est attaqué aux défis de trouver une nouvelle façon de collaborer avec les gouvernements, d'établir des responsabilités mutuelles et de gérer les incitations financières qui entravent les progrès concernant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le personnel, le PNUD a donné la priorité à son rôle de devoir de diligence, en renforçant les compétences numériques et en assurant la sécurité du personnel, y compris la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'Administrateur a souligné l'importance d'un financement souple et prévisible, en appelant les États membres à respecter l'engagement pris au titre du Pacte de financement d'y consacrer 30 % des ressources de base d'ici 2023.

37. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le PNUD et son personnel pour leur mobilisation tout au long de la pandémie. Elles ont exprimé leur soutien total au rôle de chef de file technique du PNUD qui aide les pays à évaluer l'impact de la COVID-19 et à élaborer une réponse socio-économique à cette pandémie. Elles se sont félicitées des quatre domaines d'intervention face à la COVID-19 et ont demandé au PNUD de continuer à donner la priorité au renforcement des capacités nationales visant à assurer un développement durable et inclusif. La pandémie de COVID-19 a représenté une crise de sécurité humaine dans le cadre de laquelle le PNUD a joué un rôle central en s'attaquant au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Elles souhaitent obtenir l'appui analytique du PNUD pour suivre l'impact de la pandémie au niveau national et concevoir des réponses appropriées et différenciées selon les besoins des pays. Elles ont salué le rôle central du PNUD dans la réponse du système des Nations Unies à la COVID-19 et l'ont encouragé à continuer d'aider les pays à se frayer un chemin vers une « nouvelle normalité », axée sur la lutte contre les inégalités, la marginalisation et la discrimination, vers un avenir prospère et vert. Elles ont fermement soutenu la coordination du système des Nations Unies par le biais du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour faire face à la pandémie et ont encouragé le PNUD à mener des activités conjointes

dans ses domaines de compétence fondamentaux : gouvernance, État de droit, prévention des crises, relèvement. À l'occasion du 75^e anniversaire des Nations Unies, il est impératif que la communauté internationale préserve le multilatéralisme et renforce les institutions multilatérales.

38. Un groupe de délégations a souligné l'importance des fonds non préaffectés qui ont permis au PNUD de réagir rapidement aux événements imprévus de la pandémie. Il s'est félicité de la meilleure reconnaissance du financement des donateurs aux ressources de base lors de la pandémie de COVID-19 et a réaffirmé les engagements pris au titre du Pacte de financement ainsi que de l'attribution et de la promotion d'un financement de base souple. Comme la pandémie de COVID-19 pourrait nuire à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, il a demandé au PNUD de déterminer les résultats les plus affectés par la pandémie de COVID-19 et d'informer le Conseil des mesures prises pour atténuer les effets négatifs. Il a apprécié la collaboration du PNUD avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour renforcer les dialogues structurés sur le financement et l'établissement de rapports sur le Pacte de financement afin que les Conseils puissent entamer un dialogue interactif orientant les décisions et la mise en œuvre du plan stratégique à un niveau global. Le groupe a mis en évidence trois points. Premièrement, saluant l'augmentation des engagements fondamentaux pluriannuels, il a souligné la nécessité d'élargir et de diversifier la base des donateurs principaux pour assurer la durabilité. Il s'est félicité de la perception par le PNUD de 10 % des ressources autres que les ressources de base par le biais de fonds de financement commun interorganisations, une évolution bienvenue pour contrer la tendance mondiale croissante à une hausse de la proportion des fonds préaffectés. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont le PNUD prévoyait d'augmenter les ressources de base pour atteindre l'objectif de 30 % fixé par le Pacte de financement. Deuxièmement, il a encouragé le PNUD à augmenter sa part des dépenses liées au développement par des activités conjointes et à engager un dialogue avec les entités des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de coordination du développement, afin d'améliorer sa définition opérationnelle et d'harmoniser les indicateurs pour la mise en œuvre du Pacte de financement. Troisièmement, il s'est félicité de l'évaluation des résultats et de l'analyse des déficits de financement et a demandé des détails sur la manière dont le PNUD a atténué les pénuries et s'est assuré de l'attribution d'un financement adéquat aux domaines du plan stratégique. Il a réaffirmé que les programmes de pays devaient émaner du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et a félicité le PNUD pour ses rapports détaillés sur la mise en œuvre du Pacte de financement, notamment sur les progrès réalisés pour 76,9 % des objectifs.

39. Un autre groupe de délégations a déclaré que la pandémie de COVID-19 mettait les résultats de la réforme des Nations Unies à l'épreuve, faisant de la mise en œuvre de la réforme la pièce maîtresse de l'agilité et de la cohérence du système et optimisant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il a appelé à une plus grande action concertée relative à la coordination et la collaboration entre organisations, à l'efficacité, au Pacte de financement, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au cadre de responsabilisation de gestion. Il a appelé le système des Nations Unies à adopter une approche globale pour atteindre les Objectifs, en accord avec l'examen quadriennal et dans un souci d'efficacité, d'efficience, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des personnes handicapées, de lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et d'avenir vert. Il a encouragé le PNUD et les entités des Nations Unies à collaborer avec le Conseil tout au long de l'élaboration des nouveaux plans stratégiques.

40. Dans le cadre de leurs interventions individuelles, les délégations ont réaffirmé que l'éradication de la pauvreté et le développement étaient au cœur du mandat du PNUD. Il s'agit notamment de s'attaquer à la sécurité alimentaire, à la malnutrition, à leurs causes profondes et aux changements structurels nécessaires pour y remédier. De manière générale, les gains d'efficacité et l'équilibre du budget institutionnel du PNUD pour la troisième année consécutive ont été salués. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées quant au fait que la réforme des Nations Unies privait le PNUD de l'accès aux partenaires dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Les pays à revenu intermédiaire ont souligné leurs besoins particuliers et ont contesté la méthode limitée de classification des pays en fonction du produit intérieur brut, qui limite la capacité du PNUD à relever les défis des pays à revenu intermédiaire ; ils ont salué les indices innovants du PNUD comprenant des mesures allant au-delà du PIB par habitant, une initiative que les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales devraient reproduire. Ils ont demandé des détails sur les plans du PNUD visant à : augmenter les programmes temporaires de revenu de base en organisant le financement par le biais d'institutions de microfinance ; combler les lacunes en matière de rupture et d'exclusion numériques ; et soutenir les pays exposés aux changements climatiques. Les délégations ont accueilli favorablement la deuxième phase de la réponse du PNUD qui met l'accent sur le relèvement, la transformation des

sociétés, la gouvernance, la sécurité, l'économie verte et la rupture numérique. Elles ont reconnu l'importance d'une base solide de ressources de base et ont souligné que les contributions préaffectées devaient compléter les contributions aux ressources de base et être allouées en fonction des besoins définis par les pays eux-mêmes.

41. En réponse, l'Administrateur a souligné le rôle continu des Nations Unies à l'occasion de leur 75^e anniversaire en tant que pilier de la coopération internationale face aux crises mondiales. Le PNUD est en première ligne, aidant les pays à faire face à des choix socio-économiques et politiques difficiles, en mobilisant des financements et des compétences. Il a joué un rôle essentiel dans la réponse à la crise, en aidant les gouvernements à identifier les plus vulnérables et à reprendre le chemin du développement, conformément à la deuxième phase de la réponse du PNUD. La pandémie a mis en lumière les inégalités inhérentes à la fracture numérique ; le PNUD a aidé les pays à élaborer des politiques pour un écosystème de numérisation inclusif et réactif qui permet de gérer des défis complexes. La promotion d'un revenu de base temporaire a montré comment le PNUD a sélectionné les meilleures pratiques, par le biais de son Réseau mondial de politiques, et a aidé les pays qui luttent contre l'impact socio-économique de la pandémie. Le changement climatique a également mis en évidence les effets délétères de la pandémie de COVID-19 ; le PNUD a poursuivi son initiative Promesse climatique en combinant une voie de transformation du changement climatique et la définition de priorités d'investissement pour la gestion de la crise. En ce qui concerne la microfinance, le PNUD s'est appuyé sur le Fonds d'impact pour les objectifs de développement durable dans le but d'aider les gouvernements à mobiliser des actifs obligataires afin d'utiliser les marchés des actions et d'explorer la manière dont les Objectifs pourraient tirer parti des capitaux privés pour obtenir des résultats conformes aux ODD. Le PNUD a continué à travailler par le biais du Pacte de financement et des volets thématiques de financement afin d'encourager les États membres à investir dans le PNUD en tant que proposition de valeur et à élargir et diversifier sa base de donateurs. La part importante de financement co-investie par les pays du programme, soit environ 1 milliard de dollars, a prouvé la proposition de valeur du PNUD. Les ressources de base ont offert à une institution l'agilité nécessaire pour réagir et une plate-forme à partir de laquelle les financements préaffectés ont atteint une valeur optimale. Le PNUD a collaboré avec le secteur privé, par exemple par le biais du Fonds d'impact pour les objectifs de développement durable en complément de son travail, afin de ne pas adopter un modèle d'activité du secteur privé, en tirant parti d'un financement public et privé pour atteindre les Objectifs.

42. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a mis en avant l'élaboration conjointe par le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'orientations qui font des évaluations de la sensibilité aux conflits et de la vulnérabilité une partie intégrante des évaluations d'impact et des plans d'intervention des équipes de pays, conformément aux objectifs du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. De même, le travail du PNUD dans le Sahel a soutenu la stabilité par le biais de programmes de gouvernance locale et de moyens de subsistance pour les jeunes et les populations défavorisées, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, dans le cadre du plan d'intervention humanitaire. Le PNUD a également signé un accord avec l'Union européenne pour renforcer les mécanismes de gouvernance locale au Yémen et soutenir les moyens de subsistance, la création d'emplois et la prestation de services dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le PNUD a participé activement aux préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, en utilisant son rôle d'intégrateur pour traiter les questions de marché et d'infrastructure ayant une incidence sur la production alimentaire.

43. La direction régionale du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD a déclaré que le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes avait piloté une mission virtuelle sur le terrain au Guatemala en 2020, au cours de laquelle les participants ont eu l'occasion d'inspecter l'exécution des programmes du PNUD. Des hauts fonctionnaires du Guatemala, le personnel du bureau de pays du PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies et des entrepreneurs du secteur privé ont notamment participé à la mission virtuelle. La mission virtuelle s'est avérée très productive et les économies réalisées grâce à l'exécution « virtuelle » de la mission ont été les bienvenues. Les missions virtuelles sur le terrain ont été une alternative viable et efficace lorsque les visites sur le terrain n'étaient pas envisageables.

44. La direction régionale du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD a déclaré que dans toute la région du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le message était clair : les voies traditionnelles de « croissance rapide » ne sont plus viables. En 2020, la plus importante demande d'assistance du PNUD a concerné les voies vertes inclusives et les politiques, les investissements et les changements institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre dans trois domaines clés : test et exploitation des investissements dans les énergies renouvelables au sein de

l'écosystème au sens large ; mobilisation de l'économie circulaire pour régénérer les ressources et réduire les déchets ; et réduction du fossé qui se creuse résultant de l'économie numérique.

45. La direction régionale du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a souligné que l'assistance du PNUD en matière de continuité des activités avait aidé les pays africains à stopper l'impact de la pandémie sur leur capacité à diriger, la technologie numérique permettant aux ministères et aux services essentiels de continuer à travailler. L'attrait croissant pour la démocratie s'est accru sur tout le continent alors qu'une vingtaine d'élections sont prévues en 2020-2021. Le PNUD a joué un rôle clé dans le maintien de l'élan électoral, en aidant les pays à veiller à l'exercice des droits de leurs électrices et électeurs dans un environnement sûr. En parallèle, le PNUD et l'Union africaine se sont associés pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur la paix et la sécurité en Afrique afin de définir des positions politiques. Pour promouvoir la cohésion sociale, le PNUD a travaillé avec les gouvernements pour identifier les populations vulnérables et leur fournir une protection sociale et des filets de sécurité.

46. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/14 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

VIII. Évaluation

47. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2019 (DP/2020/13) ainsi que l'évaluation de la coopération pour le développement du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/21), qui a été suivi de la réponse de l'administration à l'évaluation des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/22) par le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD.

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2019

48. Notant que la politique d'évaluation révisée (décision 2019/19) appelait à une augmentation des ressources allouées au BIE, les délégations ont demandé si l'objectif de 3 % avait été atteint et comment le BIE utilisait les ressources pour renforcer son travail, y compris le contrôle de la qualité des évaluations décentralisées. Reconnaissant les efforts du PNUD pour remédier à la faiblesse des évaluations au niveau des pays, elles ont noté que la qualité de la plupart des évaluations décentralisées restait médiocre. Elles ont demandé comment le PNUD utilisait sa liste d'experts évaluateurs pour remédier à ce problème et ont demandé des détails sur les objectifs des allocations des bureaux de pays aux évaluations décentralisées. Les délégations ont suggéré que le PNUD réalise une synthèse thématique des évaluations permettant aux évaluateurs de rassembler les résultats de l'ensemble des rapports d'évaluation ; elles ont exhorté la direction à continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans les bureaux de pays, notamment en utilisant l'évaluation comme critère dans l'appréciation des performances des directions de pays.

49. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a réaffirmé l'engagement du PNUD à promouvoir une forte culture de l'évaluation et à améliorer la qualité des évaluations décentralisées. Si les bureaux de pays ont budgétisé des ressources pour l'évaluation, des difficultés sont souvent apparues en raison des retards de mise en œuvre et du manque de compétences linguistiques des évaluateurs, des problèmes que le PNUD s'est efforcé de résoudre. Si l'objectif de 1 % d'allocation de ressources pour les évaluations n'a pas encore été atteint, les ressources effectivement allouées ont augmenté chaque année, ce qui montre une tendance positive.

50. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a déclaré que seulement 55 % des évaluations prévues des bureaux de pays avaient été mises en œuvre à la fin de l'année, soulignant la nécessité pour la direction du PNUD de les classer par ordre de priorité et de veiller à ce que les résultats des évaluations orientent les programmes de pays. Le BIE a élaboré des directives révisées sur l'évaluation décentralisée pour soutenir la planification des bureaux de pays, même si un soutien financier et un engagement de la direction plus importants étaient nécessaires ; le BIE a informé la direction du PNUD qu'il était prêt à participer aux comités d'évaluation des descriptifs de programme de pays afin de s'assurer que les programmes de pays tenaient compte des évaluations et que les plans d'évaluation étaient réalisables et évaluables. Il a également travaillé avec le PNUD afin d'établir une ligne budgétaire pour les

évaluations décentralisées afin de s'assurer qu'elles bénéficiaient de ressources suffisantes et de renforcer le système d'assurance qualité.

Évaluation de la coopération pour le développement du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire

51. Les délégations ont souligné l'importante contribution de l'évaluation et de ses recommandations. Il a été noté que les pays à revenu intermédiaire abritaient une partie importante des personnes vivant dans la pauvreté et que leurs efforts étaient essentiels pour atteindre les Objectifs de développement durable. D'importants progrès en matière de développement dans les pays à revenu intermédiaire devraient avoir des effets multiplicateurs en profitant à l'économie mondiale dans son ensemble et en améliorant la coopération internationale et Sud-Sud ainsi que le dialogue politique. Les stratégies des pays à revenu intermédiaire devaient être souples et dynamiques, en tenant compte des différents niveaux de développement en leur sein et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les progrès en matière de développement. Le PNUD a été encouragé à renforcer sa capacité à répondre aux besoins différenciés des pays à revenu intermédiaire en matière de développement.

52. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré que la réponse de l'administration à l'évaluation des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire indiquait que le PNUD allait proposer au Conseil différentes options pour améliorer l'allocation des ressources aux pays à revenu intermédiaire et le financement du développement des PEID, conformément aux priorités définies au niveau national.

53. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/15 sur l'évaluation du PNUD.

IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

54. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a donné un aperçu des 11 descriptifs de programmes de pays soumis à l'approbation du Conseil et des neuf prolongations de programmes de pays. En République arabe syrienne, le PNUD devrait continuer à travailler dans le cadre du programme de pays existant pour poursuivre sa collaboration avec les partenaires et s'aligner sur le cadre stratégique en préparation avec le FNUAP et l'UNICEF.

55. Il a en outre noté que, comme 2020 continue d'être une année de transition vers la mise en œuvre complète des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD réalise des progrès en harmonisant ses efforts et ceux d'autres organismes des Nations Unies sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il a souligné l'importance de tenir compte des deux documents ensemble pour assurer une approche holistique des programmes des Nations Unies et du PNUD au niveau des pays.

À leur tour, les directions régionales du Bureau régional pour l'Afrique, du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les descriptifs de programmes de pays dans l'optique de leurs régions respectives.

56. À la demande du gouvernement, l'examen du programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/4) a été reporté à la première session ordinaire de 2021.

57. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/4), la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/4), la Colombie (DP/DCP/COL/3), l'Eswatini (DP/DCP/SWZ/4), l'Indonésie (DP/DCP/IDN/4 et Corr.1), le Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/4), la Serbie (DP/DCP/SRB/3), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo (DP/DCP/SRB/3/Add.1), le Timor-Leste¹ (DP/DCP/TLS/3 et Corr.1), la Turquie (DP/DCP/TUR/4), le Turkménistan (DP/DCP/TKM/3) et l'Ouganda (DP/DCP/UGA/5).

¹ Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

58. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, et la prolongation de trois ans des programmes de pays pour Maurice et les Seychelles, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, tel que cela figure dans le document DP/2020/23.

59. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour Bahreïn, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau et la Libye, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, tel que cela figure dans le document DP/2020/23, et de la première prolongation du programme de pays pour la Chine, du 1^{er} janvier au 28 février 2021, tel que cela figure dans le document DP/2020/23/Add.1.

X. Volontaires des Nations Unies

60. L'Administrateur associé par intérim a présenté le point tandis que le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2020/14), conformément à la décision 2018/8 du Conseil.

61. Les délégations ont félicité les VNU pour leurs excellentes performances sous la direction du Coordinateur exécutif. Elles ont salué les progrès réalisés en 2019 et ont souligné le rôle essentiel des Volontaires des Nations Unies et du programme connexe pour aider les pays en développement à atteindre les Objectifs. Le travail des VNU a été particulièrement apprécié dans la cadre de l'aide aux efforts nationaux pour faire face à la pandémie de COVID-19, à laquelle ils se sont rapidement adaptés. Le fait que 81 % des Volontaires des Nations Unies viennent du Sud souligne leur contribution à la coopération Sud-Sud et à la garantie d'un système des Nations Unies géographiquement équilibré. La promotion inestimable de la couverture médicale universelle par le Programme des VNU a été mise en avant, ainsi que l'Initiative mondiale pour la santé. Elles ont encouragé les États membres à renforcer les VNU en leur allouant des ressources de base pluriannuelles et prévisibles, et en soutenant le Fonds bénévole spécial pour les VNU ; ces mesures devraient aider les VNU à élaborer des solutions novatrices fondées sur le volontariat, des projets de partage des connaissances et de transformation, y compris des initiatives telles que le Programme PNUD-VNU de talents destiné aux jeunes professionnels handicapés, que d'autres organismes des Nations Unies pourraient adopter. Les délégations ont félicité les VNU d'avoir atteint la parité hommes-femmes parmi les volontaires.

62. Un groupe de délégations des pays les moins avancés a félicité les VNU pour leur mobilisation impressionnante, leur recrutement et leur présence croissante dans plus de 150 pays. Il s'est réjoui que 51 % des volontaires étaient des femmes et a apprécié la tendance continue à l'augmentation du nombre de volontaires recrutés sur le plan national, qui représentent désormais plus de la moitié de l'ensemble des volontaires. Reconnaissant que les services des VNU étaient principalement orientés vers les Objectifs 3, 10 et 17, le groupe a souligné que les priorités des pays les moins avancés étaient diverses et que la pandémie de COVID-19 créait une forte demande de volontaires dans ces pays.

63. Un autre groupe de délégations a salué les progrès réalisés dans le cadre du Programme des VNU en 2019 et ses indicateurs mesurables, transparents et responsables pour évaluer les performances du plan stratégique. Les VNU ont été à l'avant-garde de la mobilisation des volontaires recrutés sur le plan national et international pendant la Décennie d'action et, en 2019, le nombre de pays d'origine et hôtes partenaires des VNU a atteint un nouveau record. Les services de haute qualité des VNU ont donné au système des Nations Unies une occasion unique d'accélérer et de localiser la mise en œuvre des Objectifs. En 2019, 54 entités des Nations Unies ont eu recours aux services des VNU, ce qui montre une forte demande de mobilisation de volontaires dans les opérations de développement et de maintien de la paix. La transformation numérique du Programme des VNU commencée en 2017 lui a permis de réagir rapidement à la pandémie de COVID-19 ; en 2019, 13 000 volontaires en ligne ont accepté des missions. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le nouveau portail de connaissances et le nouveau pôle d'assistance, qui a répondu à plus de 15 000 demandes par mois de volontaires potentiels et de partenaires des Nations Unies. Elles ont salué le soutien du Programme des VNU dans le cadre de la réponse des Nations Unies à la pandémie de COVID-19, déployant près de 1 000 volontaires des Nations Unies, dont 90 % sont des volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, et plus de 1 700 volontaires en ligne. Avec 81 % de volontaires de pays du Sud et 51 % de femmes, les VNU ont été un atout inestimable dans le travail des Nations Unies en vue d'atteindre l'objectif de ne laisser personne pour compte. Elles se sont félicitées de la contribution accrue des VNU à l'application de mesures concernant la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation tenant compte des questions de genre avec

le FNUAP et ont soutenu le programme d'inclusion des VNU, notamment par le biais du Programme PNUD-VNU de talents destiné aux jeunes professionnels handicapés.

64. En réponse, le coordonnateur exécutif des VNU a souligné l'élargissement du partenariat du Programme des VNU avec l'Organisation mondiale de la santé qui a permis aux Volontaires des Nations Unies de travailler et d'identifier les talents sur le plan national concernant les questions de santé dans toutes les régions, en particulier en Afrique, notamment l'Initiative des défenseurs de la santé des jeunes femmes en Afrique. Même si le Programme PNUD-VNU de talents destiné aux jeunes professionnels handicapés ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'endroit où ils peuvent servir, le Programme des VNU s'est efforcé de répondre à leurs besoins dans le cadre de son devoir de diligence avant le déploiement. Le Programme des VNU a encouragé le placement de volontaires handicapés à des postes réguliers au sein du système des Nations Unies.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/16 sur les Volontaires des Nations Unies.

XI. Fonds d'équipement des Nations Unies

66. Dans son discours, la Secrétaire exécutive du FENU a présenté l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et le rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 (DP/2020/15).

67. Les délégations ont félicité le FENU pour ses bons résultats sous la direction de la Secrétaire exécutive. Elles ont salué l'examen à mi-parcours et les progrès réalisés par rapport au cadre stratégique 2018-2021, notamment en matière d'inclusion financière, de développement local et de financement innovant. Elles ont apprécié la réponse rapide du Fonds pour aider les pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19, qui promeut les solutions du secteur privé pour le développement des pays les moins avancés, et qui soutient les gouvernements locaux et le secteur privé dans un contexte de restrictions budgétaires croissantes. Le FENU a joué un rôle essentiel en aidant les pays les moins avancés à préserver les acquis du développement et à bâtir des économies résilientes, notamment par le biais de la finance numérique et d'autres solutions numériques. Le FENU devrait continuer à utiliser et à développer sa Plate-forme d'investissement pour les pays les moins avancés et ses initiatives d'investissement du dernier kilomètre pour : aider les petites et moyennes entreprises (PME) à compenser l'impact de la pandémie de COVID-19 et à poursuivre une reprise économique durable ; adapter ses cadres stratégiques afin de mobiliser des ressources pour le financement des ODD dans les pays les moins avancés ; jouer un rôle plus important et plus efficace pour aider les pays les moins avancés à combler la fracture numérique et les pauvres à mieux s'intégrer dans les économies ; connecter davantage les entrepreneurs aux marchés financiers internationaux ; et renforcer la collaboration avec les gouvernements nationaux et locaux pour développer à plus grande échelle les approches du FENU.

68. Un groupe de délégations de pays les moins avancés a souligné la réduction potentielle du financement destiné aux pays les moins avancés en raison de la pandémie de COVID-19. Le soutien du FENU aux pays les moins avancés s'est avéré particulièrement important dans les efforts pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Outre la fourniture d'instruments financiers par le Fonds, les délégations se sont félicitées de ses travaux en matière de financement mixte et espèrent qu'il attirera davantage de partenaires et d'investissements pour les pays les moins avancés. Elles ont salué le Fonds international d'investissement municipal parrainé par le FENU et ont souligné son rôle important pour faciliter l'octroi de prêts et de garanties et promouvoir le rôle des banques locales dans le développement des pays les moins avancés. Elles ont salué le travail du FENU dans le domaine du financement numérique, qui a amélioré l'accès aux services financiers pour les communautés des pays les moins avancés, et son initiative visant à promouvoir l'adaptation des modes de vie au climat local, permettant ainsi d'acheminer davantage de fonds pour le climat vers les communautés locales.

69. Un autre groupe de délégations a encouragé le FENU à continuer à travailler dans des endroits où les sources de financement sont rares. Le FENU a joué un rôle crucial dans les pays les plus touchés par la pandémie de COVID-19, qui menace de mettre en péril les progrès réalisés en matière de développement. Il a insisté sur l'appel à l'action conjoint intitulé « Préserver les envois de fonds des migrants malgré le coronavirus », qui a alerté l'opinion publique sur les effets potentiellement dévastateurs de la baisse des envois de fonds pour des millions de personnes en raison

de la pandémie de COVID-19. Rejoignant un ensemble de pays et de partenaires publics et privés, le FENU a fourni une expertise technique et un réseau essentiels à la réussite. Il a encouragé le FENU à jouer un rôle plus important au sein du système des Nations Unies afin de devenir le principal point d'entrée pour le travail à l'échelle du système avec des instruments financiers et des innovations, étant donné son avantage comparatif dans la création et le déploiement de tels instruments pour atteindre les pauvres et lutter contre les inégalités et l'exclusion.

70. En réponse, la Secrétaire exécutive a souligné le travail du FENU qui aide les PME des pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever en appliquant des mécanismes de garantie partielle du crédit qui renforcent le financement des PME et leur accès au financement. Le Fonds a travaillé avec les banques nationales, le gouvernement et le secteur privé au niveau des transactions et par le biais de mécanismes de financement structurés pour promouvoir l'amélioration du financement des PME. Pour appuyer ses travaux accrus sur ces initiatives, le FENU a cherché à capitaliser son fonds d'investissement de 50 millions de dollars et à canaliser les fonds qui ont stimulé les initiatives locales et démontré leur viabilité lorsqu'elles ont manqué de ressources. Le FENU a également réduit la fracture numérique en faisant œuvre de pionnier en matière de paiements numériques dans les pays les moins avancés, ce qui a permis aux secteurs financiers locaux de créer et d'intégrer des écosystèmes financiers numériques dans d'autres secteurs de l'économie. Avec le PNUD, le FENU a exploré des pistes pour incorporer le financement numérique dans les cadres nationaux intégrés de financement des ODD. Il a notamment préconisé des investissements à plus grande échelle pour améliorer l'infrastructure et la connectivité Internet. Le Fonds s'est efforcé d'intensifier ses travaux en suivant un « modèle de maturité », en démontrant d'abord son travail, puis en soutenant sa reproduction à plus grande échelle afin que le secteur privé et les gouvernements nationaux et locaux puissent reprendre les initiatives fructueuses.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/17 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FENU pour la période 2018-2021, y compris le rapport annuel sur les résultats obtenus en 2019.

Débat consacré au FNUAP

XII. Déclaration de la Directrice exécutive et dialogue structuré sur le financement

72. Dans sa [déclaration](#), la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que les Nations Unies avaient fait d'énormes progrès depuis leur fondation 75 ans plus tôt dans la promotion des droits et des choix des femmes et des filles. La pandémie de COVID-19 a toutefois menacé de ralentir les progrès et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rôle du FNUAP en tant qu'organisation de santé publique en première ligne n'a jamais été aussi essentiel. Le Fonds a réagi rapidement à la pandémie, en ajustant ses programmes, ses opérations et ses moyens de mise en œuvre. À l'échelle mondiale, le FNUAP s'est efforcé d'assurer la continuité des services de santé sexuelle et procréative, et de minimiser les perturbations de la chaîne d'approvisionnement des services de planification familiale et de protection des femmes, des filles et des adolescentes. Dès le début, il a alerté la communauté internationale sur la montée en flèche de la violence basée sur le genre en pleine pandémie, en se concentrant sur les femmes et les filles, les populations, les régions et les pays les plus vulnérables, et les contextes humanitaires les plus difficiles. Dans le cadre de son travail, les droits des femmes et des filles ne sont pas négociables ; leur santé sexuelle et procréative doit être protégée. Le Fonds a eu le plaisir de co-diriger la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur le thème de l'autonomie corporelle et des droits en matière de santé reproductive et sexuelle.

73. La pandémie de COVID-19 pourrait entraver les progrès dans la réalisation des trois résultats transformateurs du plan stratégique 2018-2021 pour mettre fin aux décès maternels évitables, aux besoins non satisfaits en planification familiale, à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes. À l'échelle nationale, le FNUAP a collaboré avec les partenaires des Nations Unies pour apporter une réponse sanitaire, humanitaire et socio-économique coordonnée sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'action humanitaire. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 des Nations Unies, le FNUAP a offert à plus de cinq millions de femmes et à 1,3 million d'adolescentes et de jeunes des services de santé sexuelle et procréative, et a fourni plus d'un million de masques chirurgicaux. Il a acheté des services et des fournitures pour plus de 107 pays et a contribué à l'appel d'offres conjoint des Nations Unies. Le Fonds se prépare à une éventuelle recrudescence des recensements en 2021-2022, retardés en raison de la pandémie de COVID-19. Le FNUAP a été en première ligne de

l'action humanitaire dans plus de 60 pays, en fournissant des services et des fournitures de santé sexuelle et procréative qui sauvent des vies et en luttant contre la violence basée sur le genre. Le Bureau des questions humanitaires a continué à renforcer la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les capacités opérationnelles et les ressources humaines afin d'accroître l'efficacité et l'efficience ; il s'est employé à combler les lacunes opérationnelles identifiées dans l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire, 2012-2019.

74. Le FNUAP s'est engagé dans un processus consultatif inclusif pour l'élaboration de son prochain plan stratégique, qui devrait s'appuyer sur des preuves de ce qui a fonctionné et de quelle manière. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le personnel, le FNUAP a engagé un coordinateur du devoir de diligence et des spécialistes du soutien au personnel dans chaque région. Il a cherché à créer un lieu de travail inclusif en organisant des conversations internes pour répondre aux préoccupations du personnel concernant le racisme, les inégalités et la discrimination dans la société. La protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels est restée une priorité ; après avoir renforcé son cadre institutionnel, le Fonds a renforcé les capacités nationales, en particulier dans les 14 pays à haut risque. Avec ses partenaires des Nations Unies, il a cherché à assurer un investissement durable interorganisations et à renforcer la responsabilité des partenaires d'exécution. Le FNUAP s'est efforcé de faire de l'appel du Secrétaire général à la « paix dans les foyers » une réalité, en faisant passer la violence basée sur le genre du stade de la sensibilisation à celui de la responsabilité. La Directrice exécutive s'est réjouie à l'idée de faire progresser une approche centrée sur les victimes dans la réponse du secteur humanitaire aux abus sexuels lorsque le FNUAP a assumé le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations en janvier 2021. Le FNUAP a continué à tirer parti de l'élan créé par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)+25 ; des milliers de personnes ont répondu positivement à la série de conversations mondiales du FNUAP « What's Next » (Quelles sont les prochaines étapes ?) sur la CIPD25 et les engagements pris lors du Sommet de Nairobi.

75. Comme indiqué dans le rapport sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP 2019-2020 (DP/FPA/2020/9), le Fonds a dépassé ses objectifs de ressources pour les deux années précédentes. Les ressources de base sont restées essentielles pour mener à bien les activités inachevées de la CIPD et défendre les droits des femmes et des filles. La flexibilité des ressources de base a permis au Fonds de faire face immédiatement et efficacement à la pandémie de COVID-19. L'accélération des paiements des donateurs en 2020 a permis au FNUAP de se doter d'une base solide et prévisible de ressources de base. Le Fonds a diversifié sa base de financement et a investi ses ressources de base dans la cohérence à l'échelle du système afin d'optimiser l'impact collectif. Le soutien et l'engagement du FNUAP en faveur de la réforme des Nations Unies sont restés importants. En 2020, il a recueilli environ 410 millions de dollars de cofinancement auprès de sources bilatérales et multilatérales, dont 53 millions pour faire face à la pandémie de COVID-19, et près de 23 millions de dollars du secteur privé en contributions financières et en nature, dont 6 millions pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les dialogues structurés sur le financement sont restés une plate-forme importante pour échanger des idées et relier les résultats aux ressources.

76. Dans l'ensemble, les délégations ont réitéré leur soutien indéfectible au mandat relatif à la CIPD du Fonds. Elles ont félicité le FNUAP pour sa réaction rapide à la pandémie et ses efforts inlassables pour mettre en œuvre les trois résultats transformateurs, en collaborant avec les partenaires des Nations Unies dans les domaines sanitaire, humanitaire et socio-économique. Elles ont fermement soutenu l'accent mis par le FNUAP sur les plus vulnérables, les femmes et les filles, les jeunes femmes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées et le travail de lutte contre la violence basée sur le genre. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer d'intégrer la violence basée sur le genre dans les interventions et les efforts de relèvement face à la pandémie de COVID-19, notamment par le biais de l'Initiative Spotlight. Elles ont salué son travail de première ligne pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel dans le cadre des programmes et des politiques générales. Les délégations se sont félicitées de la stabilisation des ressources de base, mais ont exprimé leur inquiétude quant au fait que la pandémie pourrait imposer des changements imprévus. Une demande d'information a été formulée sur la manière dont le FNUAP réagirait si la pandémie entraînait une réduction des ressources de base. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de diversifier sa base de financement et ont appelé les États membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base.

77. Un groupe de délégations a souligné le rôle des ressources de base non préaffectées dans la capacité du Fonds à répondre à des événements imprévus. Il s'est félicité des efforts déployés par le FNUAP pour mieux faire reconnaître la contribution des donateurs aux ressources de base pendant la pandémie et a réaffirmé son engagement en faveur du Pacte de financement et de l'allocation et de la promotion de ressources de base flexibles. Comme la pandémie de COVID-19 devrait affecter la mise en œuvre du plan stratégique, il a demandé instamment au FNUAP d'évaluer les résultats les plus touchés et de fournir au Conseil des mises à jour sur les mesures à prendre pour atténuer les effets négatifs. Un financement durable et prévisible et la diversification des ressources de base ont été les clés de la mise en œuvre efficace du programme d'action de la CIPD. Le respect des engagements du Pacte de financement est resté primordial, notamment en ce qui concerne l'obtention de résultats effectifs et efficaces et l'alignement des programmes de pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; il a salué le rapport complet du Fonds sur la mise en œuvre du Pacte de financement. Il a souligné trois points principaux. Premièrement, il s'est félicité que le FNUAP ait consacré 26 % des ressources autres que les ressources de base au développement par le biais de fonds de financement commun interorganisations, une tendance positive vers un financement moins strictement préaffecté. Deuxièmement, il a félicité le FNUAP pour avoir réalisé 18 % des dépenses de développement dans le cadre d'activités conjointes et l'a encouragé à poursuivre son dialogue avec les organismes des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de coordination du développement, afin d'améliorer la définition opérationnelle de l'indicateur « dépenses de développement réalisées dans le cadre d'activités conjointes ». Il a demandé des détails sur la manière dont le FNUAP prévoyait d'harmoniser cet indicateur et d'autres indicateurs du Pacte de financement, notamment sur la date à laquelle il fallait s'attendre à un accord à l'échelle du système sur les « activités conjointes ». Troisièmement, il a salué l'engagement du FNUAP dans le plan de déploiement mondial du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui vise à mettre pleinement en œuvre sa stratégie relative aux activités opérationnelles d'ici à la fin de 2022, et sa mise en œuvre dans 51 % des bureaux de pays. Il a demandé des détails sur la manière dont le FNUAP prévoyait d'accroître son appui à ces efforts, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Il a recherché une approche prospective du dialogue structuré sur le financement qui a encouragé les Conseils d'administration à se mobiliser de manière à éclairer les décisions de financement et la mise en œuvre des plans stratégiques de manière générale. Il a demandé des informations budgétaires et des rapports financiers plus précis, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles et les lacunes prévues.

78. Un autre groupe de délégations a déclaré que la pandémie de COVID-19 mettait les résultats de la réforme des Nations Unies à l'épreuve, faisant de la mise en œuvre de la réforme un élément essentiel de l'agilité du système et de l'optimisation du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il a réitéré son engagement en faveur de la réforme des Nations Unies et a appelé à une plus grande action concertée relative à la coordination et la collaboration, à l'efficacité, au Pacte de financement, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au cadre de responsabilisation de gestion. Le système des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents devraient adopter une approche globale pour atteindre les Objectifs, en accord avec l'examen quadriennal complet et dans un souci d'efficacité et d'efficience accrues, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des personnes handicapées, de protection du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, du climat et de l'environnement. Il s'agit notamment de veiller à ce que les organisations disposent de compétences et de ressources humanitaires suffisantes. Il a encouragé le FNUAP et le système des Nations Unies à collaborer avec les Conseils d'administration lors de l'élaboration de leurs nouveaux plans stratégiques.

79. Dans leurs interventions individuelles, les délégations ont souligné le rôle important que le FNUAP a joué en aidant les pays à faire face à la pandémie de COVID-19 par la fourniture continue de services de santé sexuelle et procréative, et l'autonomisation des femmes et des filles. Il a exprimé un fort soutien envers le rôle du Fonds dans les situations humanitaires, tout en prenant note des recommandations de l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire, 2012-2019. Les délégations ont souligné l'importance du multilatéralisme pour faire face à la pandémie dans un esprit de solidarité et maintenir les efforts pour atteindre les Objectifs. La coopération Sud-Sud a été soulignée comme étant la clé d'approches multilatérales solides et une contribution inestimable pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et les Objectifs. Des informations sur la manière dont le FNUAP a soutenu et allait soutenir les pays dans la gestion des recensements tout au long de la pandémie ont été demandées. Les délégations se sont montrées très favorables au rôle de codirection assumé par le Fonds de la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur le thème de l'autonomie corporelle et des droits en matière de santé reproductive et sexuelle.

80. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP a pu compter sur la générosité des donateurs traditionnels, mais qu'il cherchait à élargir sa base de donateurs, notamment parmi les nouveaux donateurs et les pays de programme. Le Fonds a travaillé avec les États membres pour s'engager en faveur des ressources de base et atteindre son objectif de 150 contributeurs. La qualité du financement s'est améliorée (qu'il s'agisse des modalités relatives aux ressources de base, aux fonds thématiques ou aux ressources moins préaffectées) et les transferts interorganisations ont augmenté de manière significative. Le FNUAP s'est engagé avec ses partenaires, y compris le secteur privé, à déterminer les domaines de convergence et à mieux communiquer ses réalisations. Le FNUAP a surveillé l'impact de la pandémie sur les opérations et a évalué son impact potentiel sur la situation financière. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, les réponses coordonnées à la pandémie de COVID-19 sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'action humanitaire ont été très utiles pour obtenir des résultats sanitaires, humanitaires et socio-économiques. De même, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies ont surveillé la mise en œuvre du cadre de responsabilisation de gestion au niveau des pays ; les données de l'enquête ont montré que le personnel considérait le travail avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents comme un moyen de promouvoir et de communiquer le mandat du Fonds, notamment dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le FNUAP s'est employé à renforcer ses opérations dans les contextes humanitaires, en préparant et en prépositionnant des fournitures, en luttant contre la violence basée sur le genre et en collectant des données. Il a développé un tableau de bord des vulnérabilités de la population pour permettre une prise de décision en temps réel. Tous les programmes de pays du FNUAP ont été élaborés en fonction des priorités définies par les pays eux-mêmes, en coopération avec les gouvernements, notamment face à la pandémie de COVID-19 ; les organisations dirigées par des femmes et des jeunes ont été essentielles au travail du FNUAP pour établir des partenariats et exploiter la dynamique. Le Fonds s'est engagé à accroître sa présence et ses investissements dans l'exécution des programmes en Afrique occidentale et centrale. Le FNUAP a passé en revue sa dotation en effectifs pour s'assurer que les structures de gestion lui permettent d'assumer ses rôles en matière d'assistance technique, d'élaboration de politiques et de plaidoyer, en accord avec les priorités nationales dans la région.

81. La Directrice exécutive adjointe (Programme), soulignant que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les fragilités et exacerbé les inégalités entre les populations, s'est réjouie de travailler avec les partenaires pour s'assurer que les actions du Fonds permettent d'autonomiser les femmes et les filles dans le monde entier.

82. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a souligné l'engagement indéfectible du Fonds en faveur de la réforme des Nations Unies et a précisé que le FNUAP partageait des locaux communs avec les organismes des Nations Unies dans une proportion de 72 %. La programmation conjointe a été un élément important du travail du FNUAP au niveau des pays, en plus de sa coopération et de sa coordination avec les membres des équipes de pays. Le Fonds codirigera, avec l'UNICEF, l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement afin de favoriser l'efficacité des modalités de fonctionnement et des activités des bureaux de pays.

83. La direction de la division de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a déclaré que le Fonds avait commencé à analyser les tendances économiques pour 2021 et au-delà afin d'évaluer l'impact de la pandémie sur l'aide publique au développement et les répercussions potentielles sur le financement, la programmation et le prochain plan stratégique du FNUAP. Le FNUAP s'est réjoui de travailler avec les États membres pour minimiser les impacts potentiels d'un effondrement économique sur le financement. Le Fonds tiendra le Conseil informé des développements par le biais du dialogue structuré sur le financement et des sessions du Conseil.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/18 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

XIII. Évaluation

85. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation (DP/FPA/2020/3), et annexes relatives ; ainsi que l'évaluation de la capacité du FNUAP à répondre aux crises humanitaires (DP/FPA/2020/CRP.4). Les deux rapports ont été suivis d'une réponse de l'administration de la Directrice exécutive adjointe (Programme), figurant dans les documents DP/FPA/2020/CRP.3 et DP/FPA/2019/CRP.5, respectivement.

Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation

86. Ce rapport n'a fait l'objet d'aucun commentaire de la part des délégations.

Évaluation de la capacité du FNUAP à répondre aux crises humanitaires

87. Les délégations ont accueilli favorablement les conclusions et les recommandations de l'évaluation. Elles ont exprimé leur vif soutien au mandat humanitaire renforcé du Fonds et à sa capacité à fournir des services de santé sexuelle et procréative, et à protéger les droits des femmes, des filles et des groupes vulnérables dans les situations de crise. Elles se sont félicitées de la clarté des résultats au niveau des produits, en particulier pour la prestation efficace de services de santé maternelle et néonatale ; elles ont encouragé le FNUAP à intégrer une mesure solide des résultats et des retombées dans le prochain plan stratégique et à procéder à un examen de l'approche organisationnelle en matière de préparation des fournitures. Elles ont souhaité une intégration plus prononcée du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le prochain plan stratégique. Les délégations ont salué l'engagement du Fonds à mettre en œuvre une approche plus systématique de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation au niveau des pays et l'ont encouragé à veiller à prendre en compte le retour d'information sur ses activités humanitaires dans la planification future. Elles ont reconnu le travail du Fonds pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées et se sont réjouies de sa propre stratégie d'inclusion. Elles ont demandé des détails sur la manière dont les lois antiterroristes et autres mesures restrictives pourraient avoir un impact sur les activités du FNUAP. Comme l'évaluation a eu lieu avant la pandémie de COVID-19, elles ont demandé comment le FNUAP allait donner suite aux recommandations dans le nouveau contexte.

88. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné l'importance de maintenir un haut niveau de coordination des Nations Unies dans la fonction d'évaluation, y compris dans les contextes humanitaires. Le Bureau de l'évaluation a participé activement aux processus d'évaluation interorganisations, en veillant à ce que le mandat du Fonds soit toujours pris en compte.

89. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a déclaré que le FNUAP travaillait avec l'UNICEF pour s'occuper des jeunes dans les contextes humanitaires au niveau du Comité permanent interorganisations. Dans son travail axé sur la jeunesse, le Fonds a privilégié une approche multisectorielle qu'il a continué à suivre tout au long de la pandémie. Le FNUAP a dirigé le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire et a travaillé sur la collaboration avec les jeunes dans la consolidation de la paix à l'échelle mondiale. Il a également abordé de manière proactive la question des personnes handicapées dans les situations de crise humanitaire.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/19 sur l'évaluation du FNUAP.

XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

91. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des neuf programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, ainsi que des dix prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directions régionales pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les programmes de pays dans l'optique de leurs régions respectives.

92. À la demande du gouvernement, la présentation du programme de pays pour la Chine (DP/FPA/CPD/CHI/9), prévue pour la deuxième session ordinaire de 2020, a été reportée à la première session ordinaire de 2021.

93. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/3), le Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/3), la Colombie (DP/FPA/CPD/COL/7), l'Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/10), le Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/5), la Serbie (DP/FPA/CPD/SRB/2), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo² (DP/FPA/CPD/SRB/2/Add.1), le Timor-Leste (DP/FPA/CPD/TLS/4), la Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/7) et le Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/5).

94. Le Conseil d'administration a approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation d'un an pour le Yémen, tel que cela figure dans le document DP/FPA/2020/10.

95. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'une année des programmes de pays pour l'Algérie, le Cameroun, El Salvador, le Liban, la Libye, le Mozambique, le Tadjikistan, la Zambie et le Zimbabwe, tel que cela figure dans le document DP/FPA/2020/10, et de la première prolongation de deux mois pour la Chine du 1^{er} janvier au 28 février 2021 (DP/FPA/2020/10/Add.1), approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

96. En présentant l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2020/5), la Directrice exécutive a souligné le travail de l'UNOPS pour soutenir les efforts nationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19, axés sur la santé publique et la reprise économique, tout en mettant en œuvre son Plan stratégique pour 2018-2021. L'UNOPS a versé un montant de plus de 400 millions de dollars pour lutter contre la pandémie dans plus de 50 pays, financé par une quarantaine de partenaires. L'aide d'urgence de l'UNOPS a notamment consisté à équiper les travailleurs du secteur de la santé et à construire des infrastructures sanitaires temporaires ; son soutien à plus long terme s'est concentré sur le renforcement des systèmes de santé nationaux et l'atténuation de l'impact socio-économique. L'UNOPS a participé activement à l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la chaîne d'approvisionnement COVID-19. Dans le cadre de son soutien aux pays visant à renforcer les capacités des services responsables des marchés publics, l'UNOPS a travaillé avec le gouvernement du Mexique et l'Organisation mondiale de la santé pour soutenir les achats nationaux de médicaments et de fournitures médicales, une initiative qu'il a cherché à étendre et à reproduire. Elle a également présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour l'année 2019 (DP/OPS/2019/6).

97. La Directrice exécutive a souligné que la pandémie s'était développée lors de l'année du 25^e anniversaire de la Déclaration de Beijing et que son impact socio-économique sur les femmes était dévastateur. L'égalité des sexes doit être au centre des efforts en faveur du relèvement. L'UNOPS s'est employé à assurer l'égalité des chances pour les entreprises appartenant à des femmes et à promouvoir une infrastructure tenant compte des sexospécificités et la parité des sexes dans son personnel. Actuellement, les femmes représentent 45 % du personnel de l'UNOPS et 56 % de l'équipe dirigeante ; l'objectif est d'atteindre 47 % d'ici la fin 2020. Avec l'action climatique et l'égalité des sexes, les mesures de relèvement adoptées face à la COVID-19 promettent un monde plus égalitaire, plus inclusif et plus durable. Il faut agir différemment. Le travail à distance a rendu possible la continuité des activités pour beaucoup ; l'UNOPS a bénéficié de sa décision de passer à l'informatique dans le cloud, d'utiliser les technologies d'entreprise et d'adopter le changement technologique. Les conséquences pour les Nations Unies ont été profondes. Il est crucial de redéfinir le leadership dans un monde virtuel, d'adapter les compétences et les cultures organisationnelles, de développer la technologie et de devenir plus flexible.

98. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés par l'UNOPS par rapport au plan stratégique et ont exprimé leur engagement envers son mandat unique au sein du système des Nations Unies en matière d'achats

² Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

responsables, de gestion financière et d'infrastructure. Elles ont apprécié sa gestion de projet solide et durable et son expertise technique, y compris dans les zones fragiles et touchées par des conflits, et ont salué son modèle de fonctionnement efficace, axé sur la demande et autofinancé, ainsi que ses actions visant à intégrer les questions liées au genre dans tous les programmes. L'UNOPS devrait continuer à développer son expertise technique et sa culture d'entrepreneuriat orientée vers le client. Elles l'ont exhorté à continuer à travailler en accord avec les priorités définies par les pays en développement, en augmentant l'efficacité des achats dans le cadre de la gestion des projets, en réduisant les coûts de transaction et en améliorant la gestion des risques et la surveillance. Elles se sont félicitées de l'engagement de l'UNOPS en faveur de la réforme des Nations Unies et ont demandé une mise à jour sur l'application du prélèvement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les subventions préaffectées selon des critères stricts définies comme des « contributions » par les partenaires de financement.

99. Les délégations ont félicité l'UNOPS pour son rôle central dans la riposte mondiale à la pandémie de COVID-19, axée sur le redressement socio-économique et l'accès aux fournitures médicales par le biais d'achats durables. Elles ont salué ses travaux de rénovation de centres de santé conformes aux principes d'infrastructure durable et d'engagement communautaire. Le rôle de l'UNOPS dans l'organisation de la conférence « Notre océan 2020 » aux Palaos grâce au financement du Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies a été souligné, ainsi que son travail porteur de changement au Mexique avec l'Institut national de la santé et du bien-être. De telles initiatives de développement Sud-Sud axées sur la demande ont des répercussions dans le monde entier. Elles ont demandé des détails sur la manière dont l'UNOPS prévoyait d'adapter ses stratégies dans le contexte de la pandémie de COVID-19, compte tenu de la nécessité de trouver d'autres sources de financement, et sur la façon dont il allait en tenir compte dans le nouveau plan stratégique. Elles ont souligné l'impact de l'initiative S3I (Investissements à impact social dans des infrastructures durables) au niveau des pays et ont demandé des mises à jour sur la façon dont l'UNOPS prévoyait de soutenir la double initiative des Nations Unies : Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, et Nécessité de reconstruire sur des bases plus durables.

100. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que l'UNOPS avait profité de l'examen à mi-parcours pour revoir son engagement à faire connaître son offre et à diversifier ses approches de partenariat et de financement. La pandémie de COVID-19 a posé un défi imprévu et l'UNOPS s'est rapidement adapté, en approfondissant les partenariats existants et en créant de nouveaux, grâce à sa solide situation financière et aux enseignements tirés du passé. Constatant que la demande pour ses services est restée stable, l'UNOPS s'est efforcé de tenir les Nations Unies et ses partenaires informés de l'évolution de son offre. Sous sa présidence, le Comité de haut niveau sur la gestion a étudié les défis futurs du système des Nations Unies, un domaine dans lequel l'UNOPS a offert son expertise en matière de services partagés, contribuant ainsi à assurer une meilleure rentabilité. La pandémie de COVID-19 a suscité un plus grand intérêt pour les services d'achat de l'UNOPS, y compris dans le domaine des marchés publics. L'UNOPS est sur la bonne voie pour appliquer le prélèvement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et devrait mettre en œuvre les nouvelles directives du Bureau de coordination du développement en 2021, facilitant ainsi les paiements du prélèvement, le cas échéant.

101. La direction générale de l'initiative S3I de l'UNOPS a déclaré que la plus grande conséquence de l'initiative S3I concernait le domaine du logement abordable, dont le nombre de projets en cours dépassait 1,3 million dans au moins huit pays. Alors que la santé et les infrastructures constituent un nouveau domaine pour l'initiative S3I, l'UNOPS prévoit de travailler dans ce domaine avec les gouvernements et le secteur privé. Pour faire face au ralentissement socio-économique potentiel causé par la pandémie de COVID-19, l'UNOPS s'est concentré sur les investissements dans les infrastructures, qui ont permis de construire des infrastructures et ont contribué à la création d'emplois et à la croissance économique. Ainsi, l'UNOPS a cherché à déterminer l'accessibilité économique et a adopté une approche fondée sur les droits humains, conformément aux priorités définies au niveau national. Il a encouragé les États membres en mesure de le faire à participer à de tels projets, en qualité de coexécutants et de bailleurs de fonds.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/20 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

XVI. Questions diverses

Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

103. Dans son allocution, la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes a souligné les défis auxquels le personnel a été confronté pendant la pandémie de COVID-19. L'administration et les représentants du personnel ont agi de concert pour répondre aux besoins du personnel et renforcer l'engagement. La présidence a toutefois souligné que le nombre de problèmes de santé mentale avait augmenté, avec notamment une hausse de la violence domestique. D'autres actions sont nécessaires pour atténuer les sources de stress et favoriser la confiance, notamment : (a) la création d'un lieu de travail inclusif et la révision des pratiques de recrutement pour favoriser l'égalité des chances ; (b) l'harmonisation des modalités contractuelles reflétant l'initiative Unité d'action des Nations Unies, la mobilité entre organisations et le « devoir de diligence » pour les fonctionnaires et les non-fonctionnaires ; (c) la reconnaissance des performances et des promotions, la réévaluation de la façon dont l'organisme récompense le personnel, en utilisant l'UNOPS comme modèle ; et (d) la révision des processus de restructuration pour des raisons d'équité, en particulier ceux qui ont été mis en œuvre malgré la pandémie.

104. Il n'y a pas eu de commentaires des délégations sur ce point.

105. Le Conseil d'administration a entendu une allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.